

Partie III - Perspectives

Au cours de mes 33 mois au Conseil national, j'ai inscrit l'essentiel de mes actions sur deux axes politiques et un axe institutionnel.

Le premier axe politique est celui du bien-être partagé. Il s'agit de poser et consolider les jalons d'une société prospère et égalitaire. Le deuxième axe politique est celui de la préservation des bases physiques de notre existence, pour permettre le bien-être. Autrement dit la question environnementale, climatique et énergétique.

Ces deux axes politiques reflètent à la fois les valeurs qui m'animent et ma perception des défis économiques et sociaux de notre temps. Dissociés en apparence, ces deux axes politiques ont en réalité une forte convergence à long terme, comme on le verra ci-dessous.

Le troisième axe, institutionnel, est la condition de la réalisation des deux premiers. Il consiste à maintenir la solidité et la capacité d'action de l'Etat. En effet, l'Etat garantit non seulement la démocratie et les droits fondamentaux, mais aussi la mise en oeuvre des politiques publiques. Les structures étatiques doivent être à la hauteur des défis de notre temps et des objectifs politiques que nous nous fixons. Sans outil étatique performant et moderne, il est impossible de trouver des solutions sur les deux premiers axes politiques évoqués.

S'agissant des 33 mois écoulés, les pages qui précèdent fournissent des éléments permettant à chacun de juger mon action. Pour la prochaine législature, j'entends continuer à travailler sur ces trois axes. Ci-après, le lecteur trouvera un aperçu de mes réflexions actuelles. La présentation débute par l'axe institutionnel, car il constitue la base de l'action. La convergence entre les deux autres trace la conclusion.

1. L'axe institutionnel : pour un Etat à la hauteur des défis.

Le découpage territorial et les institutions de la Suisse datent du XIX^{ème} siècle. Depuis cette époque, les frontières cantonales et communales sont grosso modo restées immuables. Ce découpage constitue le maillage de la démocratie et des politiques publiques. Constitué à la fin de l'époque napoléonienne, il ne reflète pourtant plus du tout la réalité économique et sociale, qui a complètement changé d'échelle : les villes se sont développées bien au delà de leurs frontières, les petits cantons sont complètement tournés vers les grands centres, et il n'existe plus de domaine qui ne soit organisé de manière à enjambrer ce découpage. Cette imbrication dans la mise en oeuvre des politiques publiques, certes pragmatique, est déficiente à bien des égards : compliquée à gérer, manquant de transparence, souvent inefficace, elle échappe largement au contrôle démocratique par un parlement.

Au XX^{ème} siècle, la Suisse a manqué le rendez-vous démocratique européen. Les décisions de l'UE marquent tous les domaines de la vie, au point que cette influence largement unilatérale a été formalisée dans des accords bilatéraux. Mais en refusant obstinément de participer aux institutions européennes, la Suisse renonce à influencer démocratiquement les décisions qui la concernent au premier chef. On reproduit donc vers le

haut, c'est à dire l'Europe, les mêmes types de travers que l'on observe horizontalement entre les cantons et les communes.

Tant au niveau interne qu'international, la non-coïncidence du découpage politique et de la vie économique et sociale a également de graves implications fiscales, en provoquant les bases d'une concurrence biaisée. Cela menace le financement des tâches publiques. Enfin, le système de gouvernement Suisse, vieux de 150 ans, a vraiment besoin d'un nouveau souffle.

La modernisation des institutions et des structures étatiques devrait à mon sens être un chantier prioritaire. Au lieu de s'attaquer à la forme, comme on l'a fait avec la révision totale de la Constitution de 1999 et avec la nouvelle répartition des tâches, il faudrait empoigner la question du découpage territorial, du système de gouvernement et de notre implication en Europe. En négligeant ces questions, la Suisse ne court pas à la catastrophe immédiate, raison pour laquelle ce thème n'est pas traité. Mais l'immobilisme actuel érode peu à peu la capacité des collectivités publiques à exercer une emprise sur le cours des choses. Et donc à agir efficacement sur les deux axes politiques détaillés ci-dessous.

2. Le premier axe politique : pour un bien-être partagé

L'objectif fondamental de mon engagement politique peut se résumer par l'expression « bien-être partagé ». A mon sens, tous les humains doivent avoir accès au bien-être, et ce bien-être doit être réparti de manière égalitaire. Le bien-être ne se limite pas aux conditions strictement économiques. C'est au contraire une notion qui inclut également des dimensions clés, telles que la sécurité, la liberté et les droits fondamentaux ; mais aussi des valeurs immatérielles comme l'esthétique ou encore la culture. La politique peut et doit apporter une contribution substantielle au bien-être de l'ensemble de la population.

A cet égard, une précision s'impose : la politique n'a pas pour autant la mission d'établir le bonheur universel. En effet, lui assigner une telle mission reviendrait à mon sens à nier la dignité et la liberté humaine : le bonheur est un sentiment éminemment intime qui ne s'impose pas de l'extérieur et qui n'obéit à aucun décret. Prétendre imposer le bonheur poserait les bases d'un nouveau totalitarisme. Si le système économique et la production culturelle de masse développent pour leur part certaines tendances totalitaires, à travers la consommation de masse et l'uniformisation des goûts, la politique ne doit pas les imiter. La politique doit au contraire offrir une antidote à ces dérives, sans devenir elle-même totalitaire. L'Etat a une mission émancipatoire : il doit poser les conditions qui permettent à chaque individu de vivre librement et dignement.

Mon idéal démocratique est celui d'une société égalitaire et équitable. Pour y parvenir, il faut tenir compte des aspects suivants :

- Le point central est l'égalité des chances à la naissance. Il est central de garantir à chacun l'accès à une formation adéquate, indépendamment de sa situation socio-économique. Cela vaut pour la formation initiale, mais aussi pour la formation continue, qu'il s'agisse de rattrapage ou de perfectionnement. Dans ce volet, il faut aussi inclure l'accès à la culture au sens large.
- On ne peut se contenter de l'égalité des chances dans la formation : lorsque, malgré les efforts de formation, de fortes inégalités apparaissent ou subsistent, ou lorsque le destin frappe, par exemple par l'accident, la maladie, le chômage,

ou tout simplement le vieillissement, l'Etat doit prendre des mesures redistributives. Il s'agit d'assurer pour chacun les conditions d'une existence digne. Cela suppose pour le financer un système fiscal fort. Au demeurant, en répartissant la charge fiscale de manière progressive, on contribue directement à la réduction des inégalités.

- Dans la politique économique et sociale, l'Etat ne doit jamais perdre de vue la finalité première, à savoir que chacun puisse assurer lui-même son bien-être. Il faut absolument éviter que les dispositifs de soutien des personnes en âge de travailler incitent à l'oisiveté : Le but est l'émancipation, pas la dépendance.
- L'Etat doit lutter contre toutes les formes de triche, de la fraude fiscale à l'escroquerie contre l'aide sociale, en passant par les abus de pouvoir du management (par exemple dans la fixation du salaire). Ces formes de corruption sapent la légitimité des lois et nuisent tant à l'efficacité qu'à la justice.

L'égalité à laquelle j'aspire n'est pas une uniformisation qui tuerait le talent et la diversité au nom de l'esprit de système. Au contraire, un des vecteurs d'égalité est la solidarité, c'est à dire la possibilité pour toute la société de bénéficier du talent et de la chance dont disposent certains individus. Et de toute manière, certaines disparités au cours de l'existence sont admissibles, ne serait-ce que parce que l'argent n'est heureusement pas le seul paramètre du bonheur : que serions nous sans l'amour, la liberté, la dignité ou l'art par exemple ? Et les individus n'ont pas toutes et tous les mêmes goûts ni les mêmes aspirations, par exemple dans la répartition entre effort, argent et temps libre.

Enfin, l'expérience montre que la quête d'une société égalitaire est un travail de Sisyphe : elle s'inscrit dans une durée, où rien n'est jamais définitivement gagné, car les inégalités risquent toujours de se recreuser. D'autre part, le monde se transforme sans cesse et les sources d'inégalité se déplacent au fil du temps. Par conséquent, il est possible de se rapprocher de l'égalité, mais irréaliste de parvenir à une égalité parfaite, qui serait d'ailleurs difficile à définir. Evoquer les limites de la quête d'égalité n'empêche absolument pas d'agir politiquement en faveur d'une plus grande égalité. Au contraire, cette lucidité me paraît constituer le préalable d'une action réfléchie et efficace.

3. Le deuxième axe politique : préserver les bases physiques de notre existence, pour permettre le bien-être

Par le passé, la protection de l'environnement a souvent été perçue comme un luxe ou un enjeu de type esthétique. Certains défenseurs de l'environnement ont même véhiculé un message misanthrope : ils fondaient leur engagement sur la pureté ou la beauté de la nature, par opposition aux vicissitudes des sociétés humaines.

Mais aujourd'hui, le développement de l'économie planétaire sollicite si fortement l'environnement que la question environnementale est devenue une question économique. Surconsommer et détruire les ressources naturelles compromet en effet de plus en plus directement le bien-être : réchauffement climatique, destruction des sols, destruction de certains écosystèmes, pollution et épuisement des énergies non renouvelables sapent peu à peu la qualité de vie et les bases de notre système économique. Les effets sur ce dernier se manifestent d'ailleurs de manière toujours plus nette : augmentation du prix de l'énergie et des matières premières, augmentation des primes d'assurances, etc.

A y regarder de plus près, la question environnementale a un impact très important sur l'accès et la distribution du bien-être au sein de la population. D'une part parce que la qualité de vie des plus démunis dépend largement du niveau général de bien-être de la société dans laquelle ils vivent. D'autre part parce que ce sont les couches sociales défavorisées qui sont le plus touchées par la dégradation des conditions environnementales, ne serait-ce que parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers d'y échapper. Il suffit par exemple de penser au locataire livré sans défense à la hausse de ses frais de chauffage, au réfugié du climat ou simplement aux bronches irritées de l'habitant d'une grande ville. Inversement, on comprend aisément que celui qui peut se rendre tous les week-end dans son chalet ne subira pas ces nuisances. La question environnementale n'est donc pas uniquement économique, elle est aussi, et même avant tout, sociale.

4. Pour une écologie sociale

Progressivement, les sociétés humaines arrivent à un carrefour de convergence entre les intérêts économiques à long terme de la population et la préservation des ressources naturelles. En plus de tous les efforts volontaires, il appartient aux autorités politiques de forcer les individus et les acteurs économiques à adapter leurs comportements pour éviter un crash économique et écologique global. A mon sens, les prochaines années devront être celles de la coordination et de la convergence entre les politiques économiques et sociales d'une part et les politiques de protection de l'environnement de l'autre. Car leurs finalités, toutes deux au bénéfice de l'humain, se recoupent. Il n'y aura en effet pas de bien-être à partager sans un environnement sain. Et c'est le souci de la prospérité partagée qui imposera de préserver des ressources naturelles. Il faut donc une écologie sociale. C'est la mission du Parti socialiste pour les prochaines années.

Roger Nordmann, Conseiller national, Août 2007